

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AGC-1

L'an 2017 et le 17 Mars à 10 heures 30 minutes, l'assemblée générale constitutive, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances

Objet de la délibération
INSTALLATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC " LE SIGNE, CENTRE NATIONAL DU GRAPHISME "

Présents : Mme GUILLEMY Christine, M. DESSERVY Charles

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Nombre de membres		
Afférents	Présents Votants	Qui ont pris part au vote
3		

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : INSTALLATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
" LE SIGNE, CENTRE NATIONAL DU GRAPHISME "

Date de la convocation
14/03/2017

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
Aucun Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Il est constaté l'installation du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme », constitué entre le Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Grand Est et la Ville de Chaumont, pour une durée de neuf ans.

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

Le siège du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » est fixé au 1, place Emile Goguenheim (« place des Arts ») - 52000 Chaumont.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Marne

Annexe :

- Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme »
- Arrêté préfectoral d'approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme », en date du 15 mars 2017

Le 18 AVR. 2017

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-1

Objet de la délibération
ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes , l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERTY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Vu l'article 17-3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme », relatif au fonctionnement de l'Assemblée générale, approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Il est décidé par l'Assemblée générale d'élire Monsieur Charles DESSERTY, représentant de l'Etat, Vice-président à la majorité simple, parmi ses membres, pour une durée de trois ans, renouvelable.

**Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne**

Le **18 AVR. 2017**

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-2

Objet de la délibération
DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

**Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne**

Le **18 AVR. 2017**

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes, l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERTY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article 17-2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration en date du 17 mars 2017 relatif à la délégation de l'Assemblée générale au Conseil d'administration,

Le Conseil d'administration peut exercer, par délégation de l'Assemblée générale, toute compétence normalement dévolue à celle-ci, sous réserve des compétences exclusives listées à l'article 17-2 de la convention constitutive, qui concernent la gouvernance du Groupement.

Il est décidé par l'Assemblée générale de déléguer au Conseil d'administration la charge d'administrer et de régler les affaires du Groupement, hormis les compétences exclusives de l'Assemblée générale à propos desquelles le Conseil d'administration rend un avis.

Ainsi :

- Il détermine la politique d'acquisition des œuvres ou objets destinés à faire partie des collections ;
- Il accepte ou refuse les dons et legs ;
- Il fixe les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par le Groupement ;
- Il engage le Groupement pour tout acte entrant dans son objet et conclut les transactions à partir du seuil de 25 000 € HT (vingt-cinq mille euros hors taxes) ;
- Il détermine les conditions générales de ventes ;
- Il adopte les grilles tarifaires relatives aux locations d'espace, billetterie d'exposition et ateliers pédagogiques.

Annexe :

- Grille tarifaire relative aux locations d'espace

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-3

Objet de la délibération
CREATIONS DE POSTES, REGIME INDEMNITAIRE ET AUTRES DISPOSITIONS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 18 AVR. 2017

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes, l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERVY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : CREATIONS DE POSTES, REGIME INDEMNITAIRE ET AUTRES DISPOSITIONS

Vu l'article 11 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations du fonctionnaire,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP,

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013,

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'adopter :

- le tableau des effectifs de l'année 2017
- le lancement de la procédure de recrutement
- l'autorisation de la Direction générale à signer les contrats de travail
- l'autorisation de la Direction générale à engager un audit sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- la participation du Groupement d'intérêt public au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents contractuels.
- une prise en charge par le Groupement d'intérêt public du financement à hauteur de 50% de chèques-déjeuner (valeur nominale : cinq euros), pour ses agents contractuels.
- l'adhésion du Groupement d'intérêt public au Comité national d'action sociale (CNAS).
- le conventionnement du Groupement d'intérêt public avec le Centre de Gestion de la Haute Marne, relatif à un accompagnement en matière de gestion des ressources humaines.
- le projet de règlement du temps de travail, prévoyant notamment le recours à l'annualisation du temps de travail
- la préparation en vue du prochain Conseil d'administration d'un règlement de la formation
- la préparation en vue du prochain Conseil d'administration d'un règlement des conditions d'hygiène et de sécurité au travail

Annexes :

- Tableau des effectifs 2017
- Projet de règlement du temps de travail 2017
- Convention d'accompagnement individualisé en matière de gestion des ressources humaines, avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne
- Convention de partenariat pour la gestion du secrétariat du comité médical, avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne pour les agents du Signe
- Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour une collectivité non affiliée au Centre de Gestion
- Convention relative à un service de recrutement temporaire, avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne
- Note sur la participation du GIP à la protection sociale de ses agents contractuels

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-4

Objet de la délibération
TRANSFERT DES SALARIEES DE L'ASSOCIATION CHAUMONT DESIGN GRAPHIQUE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

**Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne**

Le **18 AVR. 2017**

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes, l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERVY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : TRANSFERT DES SALARIEES DE L'ASSOCIATION CHAUMONT DESIGN GRAPHIQUE

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations du fonctionnaire,

Vu le décret 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP,

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013,

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Considérant le transfert de l'activité de l'association Chaumont design graphique d'organisation du Festival de l'affiche – renommé Biennale de design graphique – vers le Groupement d'intérêt public,

Il est décidé par l'Assemblée générale d'autoriser le transfert des trois salariées de l'association Chaumont design graphique au Groupement d'intérêt public, recrutées en contrat à durée indéterminée de droit public, par référence à leurs contrats de droit privé.

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-5

Objet de la délibération
NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DU GROUPEMENT

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

**Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne**

Le **18 AVR. 2017**

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes, l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERVY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DU GROUPEMENT

Vu l'article 17-2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu l'avis du Conseil d'administration en date du 17 mars 2017 relatif à la nomination du Directeur général du Groupement,

Considérant que l'intéressée est notamment titulaire d'un DESS Expertise en sémiologie et d'un Master en gestion publique,

Considérant que l'intéressée justifie d'une expérience significative dans l'enseignement, le livre, la lecture et notamment les arts plastiques dans le cadre de son concours à la préfiguration et la mise en place du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme », en tant que « Directrice générale contractuelle » à l'Agglomération de Chaumont, conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant la haute spécialité et la technicité des missions du poste,

Il est décidé par l'Assemblée générale la suppression de la mention "par intérim".

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de nommer Madame Hélène CHARBONNIER, Directrice générale du Signe, centre national du graphisme, pour une durée de douze mois.

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-6

Objet de la délibération
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

**Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne**

Le **18 AVR. 2017**

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes, l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERTY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Vu l'article 21 relatif au Conseil d'orientation scientifique de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu l'avis du Conseil d'administration en date du 17 mars 2017 relatif à la désignation des membres du Conseil d'orientation scientifique,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale désigne les membres du Conseil d'orientation scientifique ci-après, sur proposition de la Directrice générale :

Monsieur Pierre-Yves CACHARD, co-responsable d'Une Saison Graphique au Havre, directeur de la Bibliothèque universitaire du Havre

Monsieur Tony COME, agrégé en arts appliqués, docteur en histoire de l'art, enseignant à l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne

Monsieur Christian DEBIZE, directeur de l'Ecole nationale supérieure d'art de Nancy

Madame Barbara DENNYS, directrice de l'Ecole supérieure d'art et de design d'Amiens

Madame Amélie GASTAUT, conservatrice, collections publicité et design graphique, Musée des Arts décoratifs

Madame Carolien GLAZENBURG, conservatrice du design graphique au Stedelijk Museum d'Amsterdam

Madame Adeline GOYET, designer graphique et typographe, présidente des Rencontres internationales de Lure

Monsieur Thomas HUOT-MARCHAND, designer graphique et typographe, directeur de l'Atelier national de recherche typographique

Monsieur Jérôme KNEBUSCH, enseignant à l'Ecole supérieure d'art de Lorraine

Madame Annick LANTENOIS, docteure en histoire de l'art, enseignante à l'Ecole supérieure d'art et de design de Valence

Madame Véronique MARRIER, chef de service Mission design graphique, Centre national des arts plastiques

Monsieur Malte MARTIN, designer graphique, président de l'association Chaumont design graphique

Monsieur Anthony MASURE, agrégé en arts appliqués, docteur en esthétique, enseignant-chercheur

Madame Florence DE MECQUENEM, directrice du Bel Ordinaire, Espace d'art contemporain

Monsieur Vincent PERROTET, graphiste, ex-directeur artistique du Festival de Chaumont

Monsieur Vivien PHILIZOT, maître de conférences associé à l'Université de Strasbourg

Madame Anne-Marie SAUVAGE, responsable de la collection d'affiches, département des Estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France

Madame Catherine DE SMET, docteure en histoire de l'art, maître de conférences à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Madame Valérie TESNIERE, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine

Monsieur Michel WLASSIKOFF, historien du graphisme et de la typographie

Monsieur Diego ZACCARIA, directeur des affaires culturelles de la ville d'Echirolles, fondateur du mois du graphisme

Annexe :

- Note sur la désignation des membres du Conseil d'orientation scientifique

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-7

Objet de la délibération
DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTEUR GENERAL DU GROUPEMENT

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Cui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 18 AVR. 2017

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes, l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERVY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTEUR GENERAL DU GROUPEMENT

Vu l'article 17-2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu l'avis du Conseil d'administration en date du 17 mars 2017 relatif à la délégation de l'Assemblée générale au Directeur général du Groupement, le Directeur général assure, sous l'autorité de l'Assemblée générale, la direction administrative et opérationnelle du Groupement d'intérêt public. A ce titre, il a notamment compétence pour signer les contrats des personnels recrutés en propre par le Groupement d'intérêt public. Il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes.

L'Assemblée générale, après délibération, décide des délégations du Directeur général du Groupement,

notamment :

- Il crée des régies d'avances et des régies de recettes sur avis conforme de l'agent comptable ;
- Il détermine les grilles tarifaires du Signe, à l'exception de celles fixées par le Conseil d'administration ;
- Il a autorité sur l'ensemble du personnel. Il prend les décisions sur le recrutement du personnel contractuel dans les conditions fixées par le Conseil d'administration ;
- Il approuve les mises à disposition d'agents titulaires ;
- Il engage le Groupement pour tout acte entrant dans son objet et conclut les transactions jusqu'à la limite du seuil de 25 000 € HT (vingt-cinq mille euros hors taxes).

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-8

Objet de la délibération
PROGRAMMATION 2017

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

**Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne**

Le **18 AVR. 2017**

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes, l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERVY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : PROGRAMMATION 2017

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu l'avis du Conseil d'administration en date du 17 mars 2017 relatif à la programmation 2017,

Il est décidé par l'Assemblée générale de la programmation de l'année 2017, sur proposition de la Direction générale.

Dans le cadre de la Biennale de design graphique 2017, seront présentés les projets suivants :

- Exposition « Cartographie de la recherche en design graphique », présentant un instantané du paysage de la recherche en France, dont le commissariat et la scénographie sont assurés par Viven Philizot et Malte Martin ;
- Exposition « Concours international d'affiches 2017 », une sélection des affiches du concours, témoignant de l'actualité, de la diversité, de la qualité et de la persistance du médium affiche dans le monde entier, par un jury international présidé par Helmo ;
- Exposition « Faire Signe », concours « Etudiants, tous à Chaumont ! », une sélection de travaux de recherche autour de la création d'outils contribuant à la transmission des savoirs par le design graphique en offrant une lecture du monde renouvelée, par un jury international présidé par Lucile Bataille, designer graphique en résidence au Signe ;
- Exposition « Pangramme : learning type design », un panorama de la typographie contemporaine, conçu et produit par l'Atelier

Design graphique & Typographie de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine, dont le commissariat a été assuré par Jérôme Knebush ;

- « Alphabet, Bold & Triangle », un projet de conception graphique appliquée à six transformateurs de courant électrique haute-tension répartis dans différents quartiers de Chaumont, par le studio néerlandais Raw Color, dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Ville de Chaumont et le fournisseur d'électricité Enedis.

En dehors de la période de la Biennale, seront présentés les projets suivants :

- Exposition « Gustave Dutailly et l'affiche illustrée, portrait d'une collection », première exposition exclusivement consacrée à la collection d'affiches anciennes à Chaumont, dont le commissariat est assuré par Nicholas-Henry Zmelty ;
- Exposition « Ralph Schraivogel », co-production avec la Bibliothèque Universitaire du Havre et présentée dans le cadre de l'évènement Une Saison Graphique du 9 mai au 30 juin 2017, dont le commissariat est assuré par Vanina Pinter.

Le Signe, centre national du graphisme organise le concours international de l'affiche et le concours « Etudiants, tous à Chaumont ! ». Deux jurys internationaux ont été constitués pour sélectionner les travaux lauréats, selon deux règlements fixant les modalités d'organisation de ces concours.

Les dotations en numéraire proposées aux lauréats du concours international sont les suivantes :

- 1^{er} prix : 4000 euros
- 2^{ème} prix : 2000 euros
- 3^{ème} prix : 1000 euros

Les dotations en numéraire proposées aux lauréats du concours étudiant sont les suivantes :

- 1^{er} prix : 1000 euros
- 2^{ème} prix : 500 euros
- 3^{ème} prix : 500 euros

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide :

- des règlements des concours ainsi que du montant des dotations en numéraire relatifs à ces concours
- le versement par le Groupement d'intérêt public d'une subvention d'un montant de dix-mille euros à l'association Chaumont design graphique, afin de participer au financement des projets accompagnant la Biennale de design graphique 2017
- d'autoriser la Direction générale à signer une convention d'objectifs avec l'association Chaumont design graphique fixant les modalités de versement de cette subvention

- de la grille tarifaire de location des espaces, sur proposition de la Direction générale.

Annexes :

- Grille tarifaire relative à la location des espaces
- Note sur la programmation 2017
- Règlement du concours international
- Règlement du concours étudiant

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-9

Objet de la délibération
TRANSFERT DES ACTES DE LA VILLE DE CHAUMONT VERS LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 18 AVR. 2017

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes, l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERVY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : TRANSFERT DES ACTES DE LA VILLE DE CHAUMONT VERS LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu l'avis du Conseil d'administration en date du 17 mars 2017 relatif au transfert des actes de la Ville de Chaumont vers le Groupement d'intérêt public,

Considérant la création juridique du Groupement et la fin d'activité du service préfiguratif « Direction du graphisme » au sein de la Ville de Chaumont,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide le transfert des actes conclus pour la Direction du graphisme et/ou « Centre International du Graphisme » par Madame le Maire de Chaumont avec des organismes publics et privés extérieurs, vers le Groupement d'intérêt public, dont l'impact financier le cas échéant est inscrit au budget du Signe.

Il est décidé par l'Assemblée générale d'autoriser la Direction générale de signer le cas échéant les avenants de transfert correspondants.

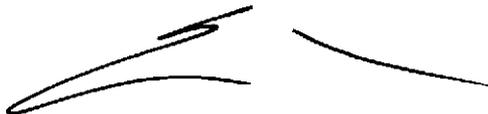
Annexe :

- Liste des actes conclus pour la Direction du graphisme et/ou « Centre International du Graphisme » par Madame le Maire de Chaumont

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-10

Objet de la délibération
PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2017

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

**Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne**

Le 18 AVR. 2017

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes, l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERTY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2017

Vu l'article 14 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu l'avis du Conseil d'administration en date du 17 mars 2017 relatif à la proposition de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale adopte le budget primitif de l'année 2017, dont l'exercice s'étend du 1er avril au 31 décembre 2017, sur proposition de la Direction générale.

Le vote porte sur le présent budget par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le budget est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de recettes de 1 487 895 €.

Les dotations des membres constitutifs du Groupement représentent 83 % du montant total des recettes. A noter que la part de la Ville de Chaumont est présentée amputée des dépenses engagées au premier trimestre 2017 par la Direction du graphisme préfiguratrice du Signe et par la Direction des Ressources Humaines pour les dépenses relatives au personnel du Signe, d'un montant total de 292 206 €. Les ressources propres et les autres dotations représentent respectivement 13% et 4% du montant total des recettes.

Si, par nature, les charges de personnel s'élèvent à 736 260 € soit 50% du budget total de fonctionnement de 1 464 344 €, la présentation analytique du budget permet de distinguer la masse salariale (39%) des recrutements temporaires (11%) via les services de remplacement et de recrutement

temporaire du Centre de Gestion de la Haute-Marne. Les dépenses liées au bâtiment et à l'administration du Signe représentent 15% du montant total des dépenses, tandis que la part consacrée aux projets, Biennale de design graphique incluse, s'élève à 35%.

Annexes :

- Budget primitif du 1^{er} avril au 31 décembre 2017
- Présentation graphique analytique du budget primitif 2017

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-11

Objet de la délibération
LABELLISATION " CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'INTERET NATIONAL "

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
A la majorité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 18 AVR. 2017

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes, l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERVY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : LABELLISATION " CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'INTERET NATIONAL "

Vu l'article 5 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture, et au patrimoine,

Vu l'avis du Conseil d'administration en date du 17 mars 2017 relatif à la labellisation "Centre d'art contemporain d'intérêt national",

Considérant le projet de décret relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques,

Considérant le projet d'arrêté fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national »,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide d'engager une réflexion sur la labellisation « Centre d'art contemporain d'intérêt national », ainsi que sur tout autre label susceptible de pouvoir valoriser la dimension nationale et internationale du Signe, centre national du graphisme, et de saisir pour avis le Conseil d'orientation scientifique.

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 17/03/2017

Référence
20170317-AG-12

Objet de la délibération
CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
14/03/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Vote
Aucun Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 18 AVR. 2017

L'an 2017 et le 17 Mars à 12 heures 15 minutes , l'Assemblée générale, régulièrement convoquée, s' est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DIDIER Evrard, Administrateur

Présents : M. DIDIER Evrard, Administrateur, M. DESSERVY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANGIN Pascal à Mme GUILLEMY Christine

Invité(s) : Mme CHARBONNIER Hélène, Mme BACONNAIS-ROSEZ Audrey

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu l'avis du Conseil d'administration en date du 17 mars 2017 relatif au calendrier des prochaines réunions,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale adopte le calendrier des prochaines réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale :

- Une Assemblée générale et un Conseil d'administration en juin 2017 ;
- Une Assemblée générale et un Conseil d'administration en novembre 2017 ;
- Une Assemblée générale et un Conseil d'administration en février 2018.

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 20/03/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

